

PLACEMENTS GARANTIS LIÉS AUX MARCHÉS (PGLM)

Placement garanti Produits de consommation et de santé

Terme : 5 ans



APERÇU

Le Placement garanti Produits de consommation et de santé vous offre le potentiel de rendement d'entreprises reconnues mondialement dans les secteurs pharmaceutiques et de la consommation courante, tout en protégeant votre capital. Il offre également une diversification géographique et **verse un rendement garanti minimal à l'échéance**.

- Capital garanti à 100 % à l'échéance
- Couvert par l'assurance-dépôts¹
- Possibilité de conversion ou de rachat sous certaines conditions
- Versement des intérêts à l'échéance
- Admissible aux régimes enregistrés
- Si le placement n'est pas enregistré, imposition annuelle du rendement garanti² et imposition à l'échéance du rendement variable
- Aucuns frais de gestion
- Protection contre le risque de fluctuation des devises étrangères
- Admissible au calcul de ristourne de la caisse

Indications de rendement	500 \$ et plus
Rendement annuel composé garanti minimal	2,38 %
Rendement annuel composé maximal	7,34 %
Rendement cumulatif garanti minimal	12,50 %
Rendement cumulatif maximal	42,50 %
Taux de participation	100 %

Dates clés	
Période de vente	27 septembre au 21 novembre 2022
Émission du placement	7 décembre 2022
Échéance du placement	7 décembre 2027

Le taux de participation représente le pourcentage du rendement des titres de référence qui est versé au détenteur à l'échéance. Les rendements indiqués tiennent compte du taux de participation.

La caisse est l'émetteur du placement.

¹Pour en connaître davantage sur la protection de l'assurance-dépôts, veuillez consulter lautorite.qc.ca.

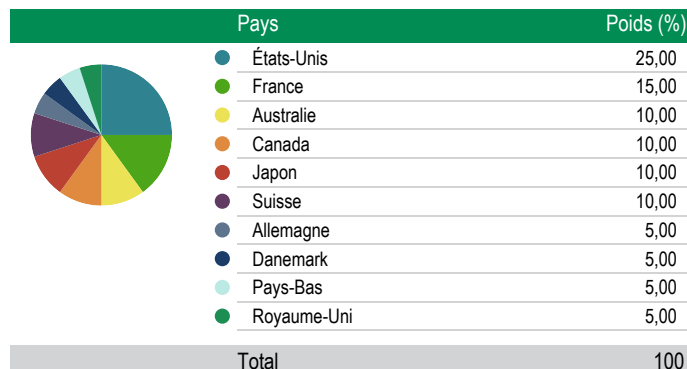
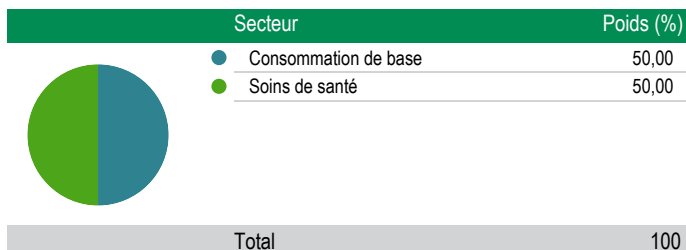
²Incluant l'intérêt payé avant la date d'émission.

COMPOSITION DU PLACEMENT

Le panier de titres est composé de 20 grandes entreprises reconnues mondialement issues du secteur de la consommation courante et du secteur pharmaceutique, situées à travers le monde. Chaque société occupe le même poids dans le panier.

Société	Secteur	Pays
AbbVie Inc.	Soins de santé	États-Unis
Astellas Pharma Inc.	Soins de santé	Japon
Carrefour SA	Conso. de base	France
CSL Limited	Soins de santé	Australie
Danone SA	Conso. de base	France
Johnson & Johnson	Soins de santé	États-Unis
Kao Corporation	Conso. de base	Japon
Koninklijke Ahold Delhaize NV	Conso. de base	Pays-Bas
Les Cies Loblaw Limitée	Conso. de base	Canada
Merck KGaA	Soins de santé	Allemagne

Société	Secteur	Pays
Metro Inc.	Conso. de base	Canada
Nestlé SA	Conso. de base	Suisse
Novartis AG	Soins de santé	Suisse
Novo Nordisk A/S	Soins de santé	Danemark
Pfizer Inc.	Soins de santé	États-Unis
Reckitt Benckiser Group Plc	Conso. de base	Royaume-Uni
Sanofi	Soins de santé	France
Sonic Healthcare Limited	Soins de santé	Australie
The Procter & Gamble Company	Conso. de base	États-Unis
Walmart Inc.	Conso. de base	États-Unis



CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- désirez protéger votre capital ;
- avez un horizon de placement de 5 ans ou plus ;
- acceptez de renoncer à une portion du rendement garanti offert par une épargne à terme traditionnelle pour bénéficier d'une possibilité de rendement supérieur.
- souhaitez diversifier votre portefeuille ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance ;

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Exception faite du rendement garanti, ce placement diffère d'une épargne à terme traditionnelle parce qu'il ne procure pas un rendement déterminé à l'avance.

Le rendement du placement est fonction de l'appréciation des titres de référence et ne peut être connu qu'à son échéance.

COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

Jusqu'à l'émission, votre placement produit des intérêts de 1,30 % par année.

Entre la date d'émission et la date d'échéance, le rendement est déterminé en fonction de la variation des cours de référence, jusqu'à un maximum de 42,50 %.

Afin de réduire l'effet d'un éventuel repli des marchés, nous prenons en compte la moyenne des lectures mensuelles des cours pendant les 3 derniers mois du terme.

Si le rendement cumulé des titres à l'échéance du placement	le taux d'intérêt
est inférieur à 12,50 %	s'élève à 12,50 %
varie de 12,50 % à 42,50 %	correspond au rendement cumulé réel
est supérieur à 42,50 %	s'élève à 42,50 %

Ce placement ne donne pas droit aux dividendes versés sur les titres de référence.

Le rendement du placement n'est pas touché par les fluctuations des taux de change, même si les cours sont publiés en devises étrangères.

Pour tous les détails du calcul du rendement, veuillez lire la convention de placement.

Le rendement variable est basé sur l'évolution du cours des titres de référence et pourrait être nul à l'échéance. Toutefois, ce placement verse un rendement garanti et votre capital est toujours garanti à l'échéance.

COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Vous pouvez utiliser l'outil Suivi dynamique du rendement des placements garantis liés aux marchés en ouvrant une session dans AccèsD, section Épargne et placements, ou en consultant desjardins.com/suivirendement. L'information sur le rendement est présentée à titre indicatif seulement. Le rendement de votre placement est aussi inscrit sur votre relevé de compte mensuel Desjardins, à titre indicatif. Le rendement du placement n'est connu qu'à son échéance.

QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

Peu avant l'échéance de votre placement, vous recevrez un avis par la poste ou dans AccèsD. À l'échéance, à moins d'instructions contraires de votre part communiquées dans AccèsD (si le placement est admissible au renouvellement en ligne) ou auprès de votre conseiller, votre placement sera automatiquement réinvesti dans un produit de nature et de terme similaires.

EST-IL POSSIBLE DE RACHETER MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

Une fois par année, après la 3^e année de détention, vous pouvez décider de convertir votre placement dans un autre placement garanti lié aux marchés. Vous pouvez aussi le racheter. À votre demande, la valeur approximative de conversion ou de rachat vous sera communiquée. Veuillez consulter la convention de placement pour en connaître les modalités.

Lors de la conversion ou du rachat, la valeur peut être inférieure au capital investi. Cette valeur n'atteint jamais le maximum possible à l'échéance.

QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La caisse détermine, à sa seule discrétion, les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions effectuées sur les marchés boursiers, la caisse pourrait décider de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement, par la poste ou via AccèsD, pour demander à votre conseiller d'annuler votre placement.

RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information :

- visitez desjardins.com/pglm ;
- ouvrez une session dans AccèsD ;
- communiquez avec votre conseiller Desjardins ;
- composez le 514 224 7737 ou le 1 800 224 7737.

PRIX ET DISTINCTIONS



- Meilleur manufacturier, Canada
- Meilleur produit de l'année, Amériques

L'investisseur devrait lire la convention de placement avant d'investir. Elle peut être consultée sur desjardins.com/pglm.

Le présent document n'est fourni qu'à titre indicatif. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, cette dernière prévaut.

Desjardins et Desjardins gestion de patrimoine sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisées sous licence.